



# LE DELEGUE SOCIAL DEPARTEMENTAL de l'UDSP du Doubs

Le délégué social départemental est l'interlocuteur privilégié des adhérents dans tous les domaines de la protection sociale, tant au niveau départemental que régional et national.

C'est lui qui est chargé par le président de l'UDSP d'informer, de conseiller, d'aider l'adhérent, d'instruire le dossier et de le présenter devant le conseil d'administration de l'Union puis devant les instances pour obtenir différentes aides.

Malheureusement l'adhérent est pudique et n'alerte jamais l'UDSP ou le délégué départemental. Il ne veut pas faire état de sa situation précaire et de ses difficultés.

Aussi il appartient au chef de centre, au président de l'amicale ou au camarade témoin d'une situation alarmante de « tirer la sonnette d'alerte de la commission sociale ».

La commission de l'action sociale de l'union départementale, investis au cœur du mouvement sapeur-pompier, à l'écoute de nos camarades dans le besoin et à leurs côtés en toutes circonstances, maintiendra cet esprit de solidarité qui est l'essence même de notre grande famille.

Ensemble nous poursuivrons un seul et même objectif :

- ✚ Améliorer la protection sociale de tous les sapeurs-pompiers et des membres associés adhérents.

**Pour contacter votre délégué social:**

**A/c Dominique MARTIN**

**CS BETHONCOURT**

**E-Mai: [dominique.martin@sdis25.fr](mailto:dominique.martin@sdis25.fr)**

**Tel personnel: 06.07.80.08.54**